

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du comité de pilotage
dans le cadre du programme de dépistage du cancer du
sein**

A.Gt 10-07-2009

M.B. 24-09-2009

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2008 relatif au programme de dépistage du cancer du sein par mammographie numérique en Communauté française, tel que modifié par l'arrêté du 14 mai 2009, l'article 6;

Considérant les candidatures proposées par les catégories visées,
Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du comité de pilotage mis en place dans le cadre du programme de dépistage du cancer par mammographie numérique en Communauté française :

1° en sa qualité de coordinateur du centre de référence : Mme Anne Vandembroucke;

2° en sa qualité de coordinateur-adjoint du centre de référence : Mme Thérèse de Foy;

3° en qualité de représentants de chacune des trois facultés de médecine complètes :

a) Mme Isabelle Leconte (faculté de médecine de l'Université catholique de Louvain)

b) M. André-Robert Grivegnée (faculté de médecine de l'Université libre de Bruxelles);

c) M. Eric Lifrange (faculté de médecine de l'Université de Liège);

4° en qualité de représentants des médecins généralistes désignés par la Société scientifique de médecine générale :

a) Mme Pascale Jonckheer;

b) M. Guy Beuken;

5° en qualité de représentants du Groupement des gynécologues et obstétriciens de langue française :

a) M. Eric Lifrange;

b) M. Frédéric Buxant

6° en qualité de représentants des associations de radiologie :

a) M. Jean-Paul Joris;

b) M. Christian Delcour;

7° en sa qualité de représentant de l'Union professionnelle belge des spécialistes en anatomie pathologique : M. Etienne Marbaix.

8° en sa qualité de représentant de la Fondation du Registre du Cancer : Mme Françoise Renard;



9° en sa qualité d'expert en communication du service communautaire de promotion de la santé chargé de la communication : Mme Chantal Hoyois;

10° en sa qualité de représentant des centres locaux de promotion de la santé : Mme Catherine Vergairginsky;

11° en sa qualité d'expert en informatique : M. Michel Candeur;

12° en sa qualité de représentant de l'administration : Mme Sabine Debled;

13° en sa qualité de représentant du Ministre ayant la santé dans ses attributions : Mme Nadine Lambion;

14° en sa qualité de coordinateur du Centre de deuxième lecture : Mme Thérèse de Foy;

15° en sa qualité de représentant de la ligue des usagers des services de santé : Mme Marie-Françoise Fogel;

16° en sa qualité de représentant des mutualités : Mme Valérie Fabri.

Article 2. - Les membres sont nommés pour une période de cinq ans, prenant cours le jour de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} mai 2009.

Bruxelles, le 10 juillet 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Mme C. FONCK